

<https://eglisealareunion.org/?Profession-solennelle-chez-les-moniales-dominicaines,3236>

Profession solennelle chez les moniales dominicaines

- Archives - Mouvements -



Date de mise en ligne : mercredi 13 mars 2013

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Chaussures vernies, vêtements du dimanche, tous les invités étaient sur leur trente-et-un le dimanche 10 mars pour assister à la profession solennelle de soeur Marie des Anges au sein du monastère des moniales dominicaines à la colline du Rosaire à Saint-Denis.

Une profession solennelle qui représente pour soeur Marie des Anges l'ultime étape d'un long parcours.

Originaire du Tampon, plus exactement du quartier de l'église Notre-Dame de la Salette à Pont d'Yves, soeur Marie des Anges grandit dans une famille chrétienne pratiquante. Elle ressent dans son coeur depuis bien longtemps un appel à donner sa vie au Seigneur, mais voilà : elle ne connaît aucune religieuse à qui se confier.

« J'ai prié mon ange gardien pour qu'il me fasse rencontrer une personne qui saurait me comprendre et me guider. Peu de temps après, en demandant mon chemin, j'ai rencontré une femme que je ne savais pas être religieuse. Je l'ai découvert en discutant avec elle. Assez rapidement, elle m'a demandé si je voulais devenir religieuse. Bien évidemment, j'ai répondu oui. »

La « providentielle » religieuse l'accompagnera tout au long de son cheminement et lui fera découvrir les différentes congrégations féminines présentes dans le diocèse.

À son arrivée au monastère des dominicaines, soeur Marie des Anges ressent tout de suite en son coeur que c'est là que le Seigneur l'attend.

« J'étais dans mon élément, tout était parfait. C'était un coup de foudre. »

Elle patientera cependant quelques temps avant de faire la demande d'entrée au monastère. Elle en profitera pour enseigner le catéchisme et s'investir dans l'animation de sa paroisse.

Elle entrera en 2005 pour une année de postulat et décidera d'entamer deux ans de noviciat avant de faire sa profession temporaire. Un temps plus que nécessaire pour que soeur Marie des Anges apprenne à connaître la communauté et la vie monastique.

Une vie faite de prières, d'études, de cours, de formations spirituelle, mais aussi de découverte de la vie religieuse. Une vie faite de temps de travail, et également de recherche et de discernement.

« On y découvre tous les bagages dont on a besoin pour se fortifier, aider les autres, et être au fait de ce que l'Église et notre communauté nous demandent. »

Plus les années passent, plus soeur Marie des Anges s'épanouit et a la conviction que sa place est bien au monastère. Rien d'étonnant alors qu'elle choisisse, au terme de sa profession temporaire, de faire sa profession solennelle.

« En faisant ma profession solennelle je me suis engagée jusqu'à la mort. Ma responsabilité a également changé au sein de la communauté. J'aurais maintenant le droit de vote dans le chapitre conventuel et pourrai participer aux grandes décisions qui concernent la vie de la communauté. »

Durant la célébration, soeur Marie des Anges a mis ses mains dans celles de la prieure, un acte qui signifie qu'elle remet sa vie entre les mains de sa supérieure, en lui promettant obéissance. Une obéissance qui implique les deux autres vœux : chasteté et pauvreté.

Profession solennelle chez les moniales dominicaines

Le monastère des moniales dominicaines compte désormais dix-sept religieuses, une postulante, une novice et deux professes temporaires.